



DÉPARTEMENT D'INDRE-ET-LOIRE (37)  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU 08 JUILLET 2025

**CONVOCATION**

Date : 25/06/2025

Envoi le : 01/07/2025

Publication le : 01/07/2025

L'an deux mil vingt-cinq, le 08 juillet à 20h30 le Conseil Municipal de LUYNES dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Salle des Fêtes de LUYNES, sous la Présidence de Monsieur Bertrand RITOURET Maire en exercice.

**Nombre de conseillers**

En exercice : 28

Présents : 22

Absents : 06

Pouvoirs : 05

Votants : 27

**Etaient présents :**

*Adjoints :*

Mesdames Odile RITOURET, Sylviane FORTUN, Christine MÉNORET,  
Messieurs Alain SELLIER, Éric VERHILLE, Michel HIRTZ, Gilles FERRAND.

*Conseillers municipaux :*

Mesdames Sophie BORÉ, Claire CARTIER, Hélène ODENT, Renata MOREIRA ROCHA, Aurélie LERICHE, Lyn FAIPOUX,  
Messieurs Daniel PERRICHOT, Pascal ARRAGAIN, Antoine MAQUIN, Pascal NOYAU, Yoann LAFAUX, Mikaël TOST, François BOUGAULT, Erick MORCHOISNE.

**Absents excusés :**

Mesdames Danielle HOUDU, Danielle PLOQUIN, Florence MÉTIVIER,  
Messieurs Olivier DOUSSET, Éric GUILMET, Michel THUSSEAUD.

**Absents :**

Madame /  
Monsieur /

**Excusés, avaient donné pouvoir :**

Madame Danièle HOUDU avait donné pouvoir à Madame Christine MÉNORET.

Madame Danielle PLOQUIN avait donné pouvoir à Monsieur Alain SELLIER.

Monsieur Olivier DOUSSET avait donné pouvoir à Monsieur Antoine MAQUIN.

Madame Florence MÉTIVIER avait donné pouvoir à Monsieur Mikaël TOST.

Monsieur Michel THUSSEAUD avait donné pouvoir à Madame Odile RITOURET.

**Secrétaire de séance :**

Madame Sylviane FORTUN

Envoyé en préfecture le 15/07/2025

Reçu en préfecture le 15/07/2025

Publié le

ID : 037-213701394-20250708-DEL\_08072025\_04-DE



**DEL N°08/07/2025-04 TARIFS 2025/2026 DES SERVICES DU PÔLE ENFANCE JEUNESSE.**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la délibération n° 13 en date du 09 avril 2024, prévoit que chaque année une délibération spécifique devra fixer les tarifs relatifs aux services du Pôle Enfance-Jeunesse, au même titre que ceux de la restauration collective.

A ce titre, la Commission Enfance Jeunesse, qui s'est réunie le 23 juin dernier, propose de ne pas appliquer d'augmentation et de reconduire les tarifs 2024/2025.

Monsieur le Maire propose donc au Conseil Municipal de fixer les tarifs publics 2025/2026 des services du Pôle Enfance Jeunesse, suivant le tableau ci-dessous.

VU le Code Général des collectivités territoriales,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

Envoyé en préfecture le 15/07/2025  
 Reçu en préfecture le 15/07/2025  
 Publié le  
 ID : 037-213701394-20250708-DEL\_08072025\_04-DE

ACCUEIL DE LOISIRS "La Ruche d'Ernest"		TARIFS 2025		
<b>Tarifs applicables au 01/09/2025</b>				
<b>Rémunération des animateurs / jour, repas du midi compris :</b>				
Directeur		102,06 €		
Adjoint pédagogique		77,31 €		
Animateur 1ère catégorie BAFA ou équivalence		61,85 €		
Animateur 2ème catégorie BAFA en cours		56,70 €		
Animateur 3ème catégorie non diplômé		38,14 €		
<b>PÉRISCOLAIRE (APS matin et soir)</b>				
Quotient familial	Matin (7h30 à 8h45)	Soir		
		Option courte (16h15 à 17h15)	Option longue (16h15 à 18h30)	
0 à 999	1,64 €	1,64 €	2,31 €	
1000 à 1499	1,68 €	1,68 €	2,37 €	
1500 à 2499	1,71 €	1,71 €	2,41 €	
2500 et plus	1,76 €	1,76 €	2,47 €	
<b>MERCREDIS ET VACANCES SCOLAIRES</b>				
Quotient familial	Taux d'effort (en %)	Tarifs journée (11h d'amplitude)	Tarif demi-journée (7h d'amplitude)	Taux horaire
0 à 670	0,515	3,45 €	2,20 €	0,31 €
671 à 750	0,772	5,18€ - 5,79€	3,29€ - 3,68€	0,47€ à 0,53€
751 à 850	1	7,51€ - 8,50€	4,78€ - 5,41€	0,68€ à 0,77€
851 à 1500	1,235	10,51€ - 18,53€	6,69€ - 11,79€	0,96€ à 1,68€
1501 et plus	1,257	18,87€ - 19,93€	12,01€ - 12,68€	1,72€ à 1,81€
<b>Majoration enfant extérieur à Luynes</b>				
Prix plancher de 5,50€ + prix journée ou demi-journée avec majoration de 30%				
<b>Transport scolaire</b>				
Par matin			0,62 €	
Par soir			0,62 €	
<p><b>Pour les enfants relevant de l'Aide Sociale à l'Enfance et fréquentant le Pôle Enfance Jeunesse, le tarif plancher sera appliqué selon les recommandations de la CAF et du Conseil Départemental.</b></p>				
<p><i>Exemple pour une journée vacances ou mercredi (amplitude 11h) :</i>  un quotient de 800 € : <math>800 \times 1\% = 8 \text{ €}</math> soit 0,73 € de l'heure  un quotient de 851 € : <math>851 \times 1,235\% = 10,51 \text{ €}</math> soit 0,96 € de l'heure  un quotient de plus de 1501 € : <math>1501 \times 1,257\% = 18,87 \text{ €}</math> soit 1,72 € de l'heure</p>				

ACCUEIL DE LOISIRS "La Passerelle"					TARIFS 2025
Tarifs applicables au 01/09/2025					
MERCREDIS ET VACANCES SCOLAIRES					
Quotient familial	Taux d'effort (en %)	Tarifs journée (8h d'amplitude)	Tarif demi-journée (5h d'amplitude)	Tarif demi-journée sans repas (Amplitude 3h)	Taux horaire
0 à 670	0,515	3,45 €	2,16 €	1,29 €	0,43 €
671 à 750	0,772	5,18€ - 5,79€	3,24€ - 3,62€	1,94€ à 2,17€	0,65€ à 0,72€
751 à 850	1	7,51€ - 8,50€	4,78€ - 5,31€	2,82€ à 3,19€	0,94€ à 1,06€
851 à 1500	1,235	10,51€ - 18,53€	6,56€ - 11,57€	3,94€ à 6,95€	1,31€ à 2,32€
1501 et plus	1,257	18,87€ - 19,93€	11,80€ - 12,68€	7,08€ à 7,47€	2,36€ à 2,49€
Majoration enfant extérieur à Luynes					
Par jour ou demi-journée avec repas : Prix plancher de 5,50€ + prix journée ou demi-journée avec majoration de 30%					
Par demi-journée sans repas : prix demi-journée sans repas avec majoration de 30%					
COTISATION MENSUELLE ACCUEIL LIBRE					
Pour les enfants fréquentant uniquement l'accueil libre					7,95 €
<i>Si votre enfant fréquente la Passerelle un mercredi dans le mois, la cotisation mensuelle est annulée</i>					
Pour les enfants relevant de l'Aide Sociale à l'enfance et fréquentant le Pôle Enfance Jeunesse, le tarif plancher sera appliqué selon les recommandations de la CAF et du Conseil Départemental.					
Exemple pour une journée vacances ou mercredi (amplitude 8h) : un quotient de 800 € : $800 \times 1\% = 8 \text{ €}$ soit 1 € de l'heure un quotient de 851 € : $851 \times 1,235\% = 10,51 \text{ €}$ soit 1,31 € de l'heure un quotient de plus de 1501 € : $1501 \times 1,257\% = 18,87 \text{ €}$ soit 2,36 € de l'heure					

PRECISE qu'ils seront applicables à partir du 1<sup>er</sup> septembre 2025

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,



Bertrand RITOURET

La secrétaire de séance,

Madame Sylviane FORTUN,  
Adjointe au Maire.

Délibération rendue exécutoire :

Par sa transmission en Préfecture le : **15 JUIL. 2025**  
Et sa publication le site internet de la commune le : **15 JUIL. 2025**

Le Maire,



Envoyé en préfecture le 15/07/2025

Reçu en préfecture le 15/07/2025

Publié le

ID : 037-213701394-20250708-DEL\_08072025\_04-DE

Envoyé en préfecture le 15/07/2025

Reçu en préfecture le 15/07/2025

Publié le

ID : 037-213701394-20250708-DEL\_08072025\_04-DE

